

# On ne rend pas les hommes sobres par un décret du Parlement

**P**lus de treize mille détenus s'entassent dans nos prisons qui ne comportent qu'à peine onze mille places. Trois mille cinq cents personnes, condamnées à des peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement, attendent à l'extérieur leur billet d'écrou et ne le reçoivent pas faute de cellule disponible. Quarante-quatre pour cent de nos détenus sont de nationalité étrangère contre une moyenne de seize pour cent en Europe.

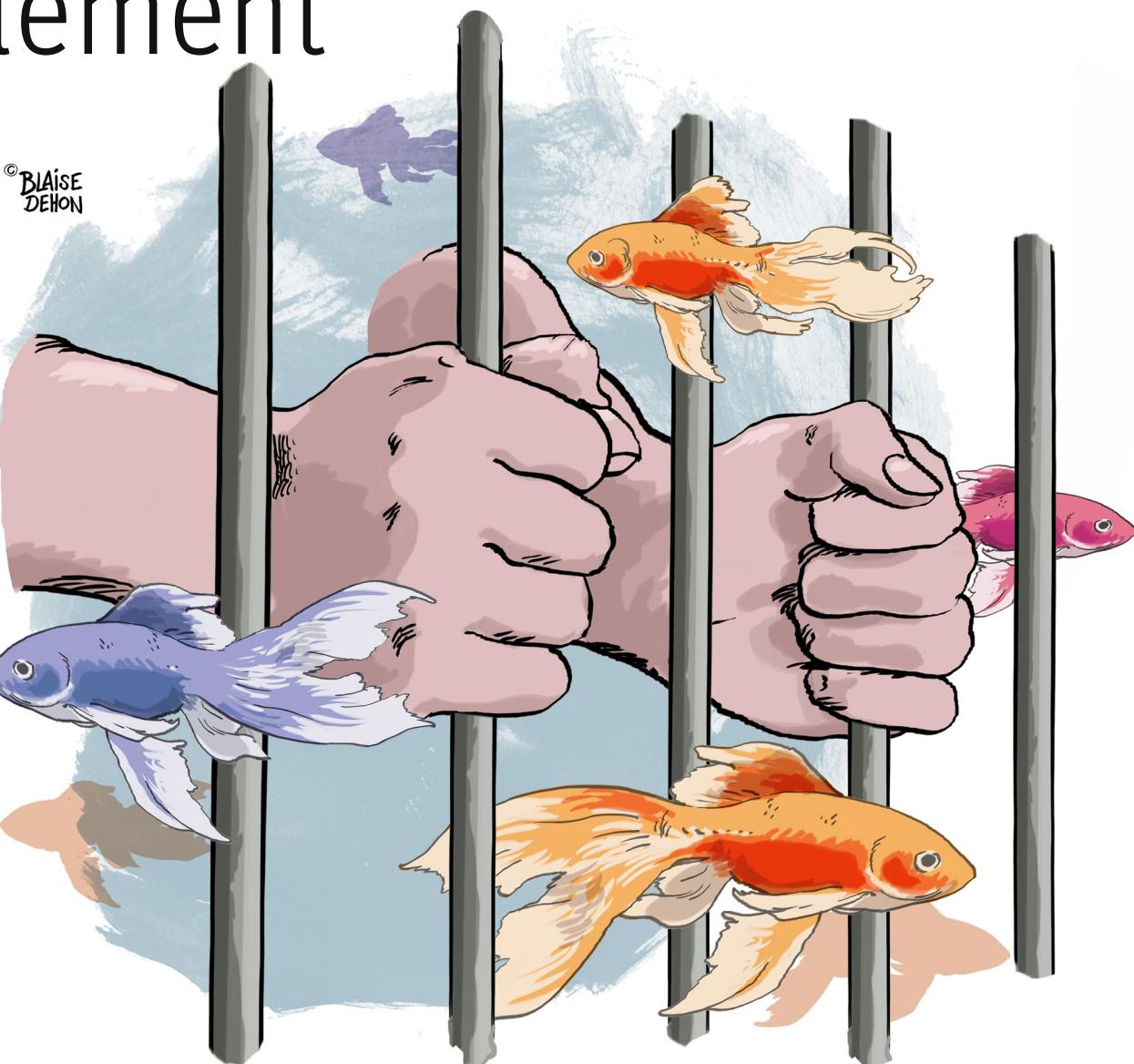
Le personnel pénitentiaire n'est pas en nombre suffisant pour gérer correctement cet afflux. Il manque près de cinq cents gardiens, ainsi qu'une centaine d'infirmiers. Ceux qui travaillent ont à peine le temps de prendre leurs jours de congé. La vie en prison ne cesse de se dégrader. Des cellules de neuf mètres carrés sont occupées par trois détenus, dont l'un est obligé de dormir sur un matelas, à même le sol. Certains en arrivent à préférer le séjour au cachot pour échapper un tant soit peu à l'entassement. Les heures de préau et de visite ne sont pas respectées.

## Promiscuité, saleté...

Mais il ne faut pas se tromper de diagnostic. Le scandale, ce n'est pas la surpopulation comme telle. Le scandale, c'est l'enfermement dans des conditions que le manque de locaux utilisables rend indignes. En droit pénal belge, l'emprisonnement est une peine dont l'effet de rétribution s'épuise entièrement par la seule privation de liberté.

Le duc d'Albe, qui n'avait pourtant rien d'un humaniste, le disait à sa manière: *"la prison, c'est pour la garde et non pour le supplice"*. Ses instructions traduisent le rejet de toute maltraitance pénitentiaire, qu'elle soit délibérée ou involontaire.

De même aujourd'hui, il n'est pas question d'ajouter, à la souffrance qu'entraîne la perte du



droit d'aller et de venir comme bon nous semble, une souffrance supplémentaire résultant de la promiscuité, de la saleté, de l'oisiveté forcée, du manque de soins ou de la privation d'accès à l'air libre, à la lumière ou à l'obscurité bien-faisante.

S'abritant derrière "une majorité écrasante d'experts" dont elle ne cite jamais les noms, une théorie assez répandue veut que l'afflux de détenus dans nos prisons soit dû à une "surincarcération", c'est-à-dire un recours croissant aux peines de prison alors que la délinquance n'augmente pas. Il ne faudrait surtout pas ouvrir de

nouveaux établissements pénitentiaires car ils se rempliraient automatiquement et on se retrouverait Gros-Jean comme devant. Ce récit part de la prémissse suivante: la délinquance n'est pas une donnée objective, elle n'est que le reflet de l'activité policière et judiciaire.

## Mailles du filet béantes

Dire cela, c'est, à mon sens, tromper l'opinion. Il faut savoir que nonante pour cent de la délinquance est classée sans suite. Sur les dix pour cent restants, une part infime donne lieu à des condamnations exécutoires. Et ce n'est pas parce qu'une peine peut être exécutée

qu'elle débouchera nécessairement sur une incarcération effective.

L'organisation de l'impunité donne la mesure du peu d'intérêt que nous portons à l'édification d'une société moins criminelle. Les mailles du filet pénal sont béantes en de nombreux endroits. Le paradoxe de notre gouvernance, c'est que nous multiplions les textes répressifs sans jamais prévoir les moyens de leur mise en œuvre.

Le législateur incrimine sans cesse de nouveaux comportements et ne peut s'empêcher d'assortir d'une peine de prison les délits ainsi créés. Tout se passe